



Imposition de 3 mois de salaire en france

Par rol, le 13/06/2009 à 00:45

Madame ou Monsieur

concernant ma déclaration d'impôt avec mon épouse ,j'ai une question simple mais précise a vous poser :

--mon épouse, Vietnamiennne,(mariage en mai 2008)est arrivee en france en juin 2008 et a trouvé un emploi au 1 er septembre 2008:Devons nous déclarer ses 3 mois de salaire 2008 sur notre feuille commune d'imposition?

Mon épouse , ayant passé moins de 183 jours en France est-telle exonérée des ces 3 mois de salaire?

je vous remercie de votre précieuse collaboration ,
cordialement